

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°44-2022

Date de convocation :
29/08/2022

Date d'affichage :
12/09/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 9**

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet :
Demande de subvention
au titre de
l'aménagement des
traverses
d'agglomération sur
routes départementales
et route nationale –
SAINT-PIERRE-À-GOUY

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

M. BOULET Bernard, Mme KIENZEL Delphine, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

Monsieur BOULET est désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DES TRAVERSES D'AGGLOMERATION SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES ET ROUTE NATIONALE – SAINT-PIERRE-À- GOUY

VU le projet d'aménagement de la traversée de SAINT-PIERRE-À-GOUY ;

VU le devis estimatif fourni par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de voirie de PICQUIGNY ;

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la traversée de SAINT-PIERRE-A-GOUY, et l'état des subventions.

Les travaux sont estimés à 43 000,60 HT soit 51 600,72 TTC.

Une aide de l'état au titre des amendes de police a déjà été sollicitée : 30 % du montant HT des travaux de sécurité soit :

- 30 % de 43 000,060 € = 12 900.18 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'état au titre des dispositions relatives à la politique territoriale concernant l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et route nationale, soit :

- 10 % de 43 000,60 € = 4 300,06 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre de l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et route nationale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait
Le Maire

